



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration

Question écrite n° 20990

Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les personnels du service social d'aide aux émigrants à la suite de la décision du Gouvernement de créer une Agence française d'accueil des migrations internationales dans laquelle ils seront intégrés le 1er janvier prochain. Ils s'interrogent en effet sur la place du service social dans cette agence et en particulier sur le maintien de leurs missions de service social spécialisé, notamment s'agissant de l'accompagnement social spécifique des demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs isolés, personnes en situation précaire ou de passage. Ils souhaiteraient également obtenir des précisions sur la pérennisation de leurs orientations de travail en matière d'action collective dans les quartiers, d'action sociale internationale et de formation ou de soutien technique auprès des partenaires. Les personnels du SSAE craignent notamment qu'à la vocation sociale de leur action soit substituée une logique administrative mal adaptée aux besoins des publics dont ils ont la charge. Enfin, ils attendent des garanties quant à l'avenir de leur emploi et de leur statut. Il lui demande par conséquent quelles sont les dispositions envisagées par le Gouvernement pour prendre en compte ces préoccupations.

Texte de la réponse

Le comité interministériel à l'intégration, réuni le 10 avril sous la présidence du Premier ministre, a annoncé la création de l'Agence chargée de l'accueil et de l'intégration, qui englobera dès 2004 l'OMI et le SSAE. Cette mesure, qui prend place dans le cadre plus large d'une relance des politiques d'accueil et d'intégration, n'a nullement pour effet de remettre en cause les moyens et missions du SSAE. Il s'agit bien au contraire de conforter les moyens financiers et humains mis en oeuvre jusqu'ici par cette association au sein d'un nouvel organisme. En effet, une agence nationale opérateur unique de la politique d'accueil sera constituée à partir des moyens et des personnels de l'actuel Office des migrations internationales d'une part, du SSAE d'autre part, et chargée de mettre en oeuvre un grand service public de l'accueil couvrant l'ensemble du territoire et proposant à tous les nouveaux arrivants des prestations enrichies et diversifiées. Les missions et les personnels du SSAE sont donc sauvegardés et confortés, le financement étant simplement transféré du budget du FASILD à celui du nouvel établissement chargé de l'accueil. Cette évolution du SSAE n'est d'ailleurs que l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis plusieurs années, souhaitée dès 1994 par la Cour des comptes et fondée notamment sur le constat d'un financement quasi exclusivement public de cette association. Le nouvel établissement, outre l'accueil des primo-arrivants dont le Gouvernement a fait l'une de ses priorités, sera également chargé de la coordination du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, dont la prise en charge devrait être améliorée par un environnement législatif renouvelé. Ainsi, les travailleurs sociaux du SSAE, comme ils le font déjà dans le cadre du dispositif d'accueil, poursuivront leur mission d'accompagnement et d'appui et ont donc vocation à rester les interlocuteurs et les partenaires des acteurs locaux de l'accueil et de l'intégration.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20990

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5050

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7262